

## AMIANTE CE FLEAU SANS FIN

### LES ALTERNATIVES A L'ENFOUISSEMENT

mai 2023

En FRANCE  
AUJOURD'HUI  
200 000 tonnes d'amiante lié  
20 millions de tonnes  
d'amiante libres

## ELIMINATION DES DECHETS

Deux méthodes dans  
la législation

L'enfouissement  
et  
L'inertage

La majorité des  
cancers  
professionnels sont  
imputables à  
l'amiante  
100 000 décès  
attendus

COMMENT  
EN  
FINIR ?



2 millions  
de salariés  
encore  
exposés



## PARTICULIERS

Si vous êtes à l'initiative des travaux sur  
des matériaux contenant de l'amiante  
(MCA)

Vous êtes responsables pénalement en cas de  
manquement:

- aux principes de la prévention,
- du choix des intervenants

Si vous faites vous-même les travaux  
ATTENTION le risque est sournois

Tous les immeubles bâtis avec un permis de construire  
délivré avant le 1er juillet 1997 peuvent contenir de l'amiante

## Le Risque est présent à chacune des étapes

### Le REPERAGE:

élément essentiel de la problématique de l'amiante. Il permet l'évaluation du risque avant toutes interventions. Essentiel pour le donneur d'ordre **DO, RAT** repérage avant travaux : *choix des intervenants - respect de la législation : moyens humains - techniques - environnementaux*. Faire appel à un opérateur de repérage certifié

### Les TRAVAUX:

effectués par des entreprises certifiées employant du personnel formé au risque amiante. **PARTICULIER ATTENTION** si vous faites vous même des travaux : protégez vous et pensez à protéger vos proches

Le **TRANSPORT** : tous les déchets contenant de l'amiante doivent être emballés et étiquetés. Respect de la réglementation internationale *code du transport*

La **GESTION DES DECHETS**: Le propriétaire est responsable des déchets qu'il produit

## Problématique de l'amiante

### Deux axes fondamentaux

1. **La réparation suivi des dossiers**, des milliers de victimes exposées et contaminées.

Réparation civile devant les tribunaux de la sécurité sociale .

Première mission des associations adhérentes à la CAVAM

2. **Le traitement et la gestion des déchets**: *rappel deux procédés l'enfouissement et l'inertage.*

Les associations de la CAVAM optent pour l'inertage. L'enfouissement est un moyen à court terme qui n'élimine pas le risque, Déconseillé par l'UE qui favorise l'inertage

## Les Alternatives à l'enfouissement

### L'Inertage préconisé par la CAVAM

#### EUROPLASMA

(INERTAM)

Utilisation de la torche à plasma

Tue définitivement l'amiante

Valorisation des déchets

Seul Procédé actuel élimine

7000 t de déchets/an

Site Arjuzanx 40 100

#### SOMEZ

élimination par bain d'acide

Valorisation des déchets

Implantation d'un site semi industriel à Bergerac 24 100

#### VALAME

élimination par acide

chlorydrique après broyage

Soutenu par l'ADEME

Valorisation des déchets

Ces trois procédés soutenus par la CAVAM \*

Seront à terme complémentaires  
et s'inscrivent  
Dans le projet national de création d'un PPEA  
pôle public de l'éradication de l'amiante

Que propose la CAVAM

*\* d'autres alternatives sont en cours*

[CONTACTS DES  
ASSOCIATIONS](#)

[L'AMIANTE CA SUFFIT](#)

**Cavam** Coordination des Associations  
Victimes de l'Amiante et  
des Maladies dues au Travail

## Ce qui conforte notre action L'INERTAGE EST FORTEMENT RECOMMANDE PAR L'UE

Les permis d'exploiter des charges de type ISDD et ISDND, prendront fin en 2043

Une feuille de route a été donnée aux Etats Membres

En France l'art 114 de la loi AGECE: loi anti-gaspillage qui oblige :

1. L'identification des alternatives à l'enfouissement viables et le calendrier de leur déploiement
1. L'identification des besoin de recherche et developpement des autres alternatives à l'enfouissement